



## EXTRAIT

### DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2019

Convoqué le vendredi 21 JUIN 2019

COMMUNE DE GARDANNE

Président de séance : Monsieur le Maire  
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

#### VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE MIROIR DU SERVICE DE L'EAU - EXERCICE 2018 -

OBJET :

MEI Roger  
PRIMO Yveline  
LA PIANA Jean-Marc  
PONA Valérie  
BASTIDE Bernard  
NERINI Nathalie.....Procuration à Mme Primo  
MENFI Joseph (dit Jeannot)  
ARNAL Jocelyne  
PORCEDO Guy  
MASINI Jocelyne  
PONTET Anthony  
LAFORGIA Christine  
JORDA Claude  
GUIDINI-SOUCHE Johanne  
PARDO Bernard  
KADRI Zahia .....Procuration à Mme Pona  
PARLANI René.....Procuration à Mme Arnal  
IDDIR Chérifa  
TOUAT Didier.....Procuration à M. Porcédo  
SEMENZIN Véronique .....Procuration à M. Pontet  
BRONDINO Maurice  
GAMECHE Samia  
VIRZI Antoine  
BUSCA-VOLLAIRE Céline  
BAGNIS Alain  
MUSSO AÏCE  
SBODIO Claude  
GARELLA Jean-Brice  
MARTINEZ Karine ..... Absente  
RIGAUD Hervé.....Absent  
AMIC Bruno .....Absent  
APOTHELOZ Brigitte  
BALDO Antonio .....Procuration à Mme Apothéloz  
BLANGERO Maryse .....Absente  
LEPOITTEVIN Clément .....Absent

Nombre total de conseillers : 35  
Présents à la séance : 24  
Nombre de pouvoirs : 06  
Absents à la séance : 05

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et la Délibération Modificative N° 1 de l'exercice 2018, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses délais,

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à la majorité, **Pour** : 27 Majorité Municipale - **Abstentions** : M. Garella/Mme Apothéloz (02), l'adopte et le convertit en délibération,

#### DECIDE :

**ARTICLE 1** : De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

**ARTICLE 2** : De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

**ARTICLE 3** : De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives.

**ARTICLE 4** : De déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Maire de Gardanne,  
**Roger MEI**

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE : 03 JUIL. 2019

AFFICHEE LE :

ACCUSE RECEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 03 JUIL. 2019